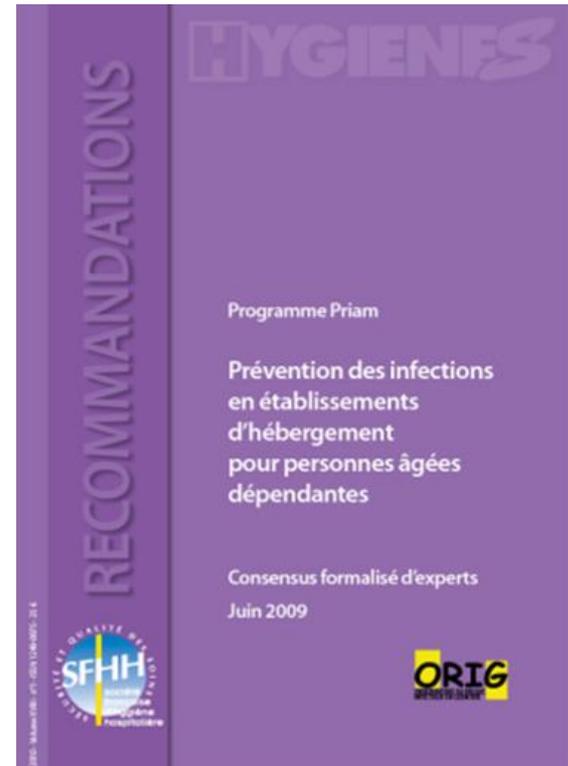
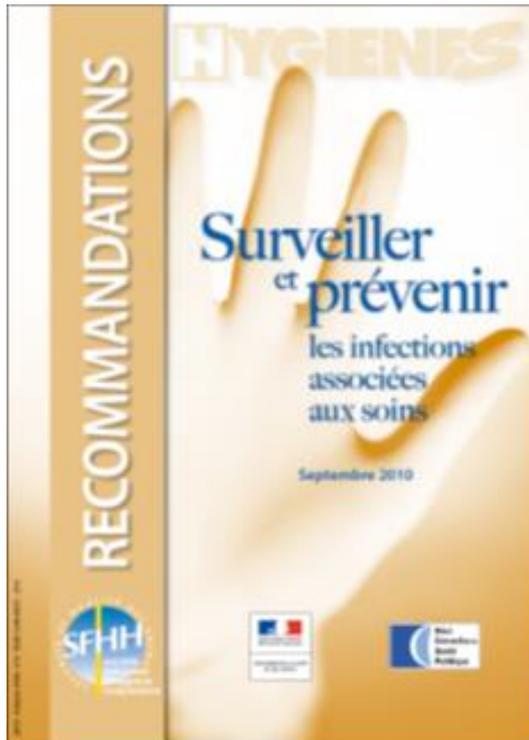


# *Les Précautions standard*

*Où en sont vos connaissances*



# Des référentiels multiples





## Actualisation des précautions standard

- > Etablissements de santé
- > Etablissements médicosociaux
- > Soins de ville

Juin 2017



<https://sf2h.net/precautions-standard-2017>

# Les précautions standard



- ont montré leur **efficacité**
- représentent les premières **mesures barrières** à mettre en œuvre
- constituent la **stratégie de base** pour la prévention de la transmission croisée des micro-organismes

Il est nécessaire de les connaître et de les appliquer, pour tout **soin**, en tout **lieu**, pour tout **patient/résident**, quel que soit son statut infectieux et par tout **professionnel de santé**

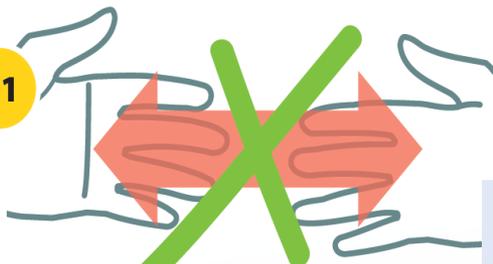
- > sécurité du patient/résident
- > protection du personnel
- > maîtrise de l'environnement

# 1. Champ d'application & stratégie de mise en œuvre



Les précautions standard sont un ensemble de mesures visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta...).

R1



Les précautions standard constituent un socle de pratiques de base s'intégrant dans toute stratégie de prévention des infections associées aux soins et de maîtrise de la diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques. Elles contribuent à la sécurité des soins (soignant/soigné) lors de la prise en charge d'un patient.

R2

Le respect des obligations et recommandations vaccinales, associé aux précautions standard, contribue à la prévention de la transmission croisée des micro-organismes.

R3

Mettre en œuvre les organisations et allouer les moyens nécessaires à la mise en place et l'observance des précautions standard.

R4

Les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé.

R5

R4

**Commentaire :** Cela implique dans toutes les structures et lieux de soins concernés :

- la présence de personnel en nombre adéquat, la mise à disposition de matériel adapté (notamment le matériel de sécurité) avec un approvisionnement suffisant, l'encadrement et la formation du personnel de santé,
- l'existence de procédures écrites concernant les précautions standard incluant l'hygiène respiratoire et la gestion des excréta, l'évaluation régulière de l'observance, la formation/sensibilisation des professionnels de santé de façon continue et de tout nouveau professionnel à son arrivée, la promotion active de l'usage des produits hydro-alcooliques.

R5

**Commentaire :** Les précautions standard s'appliquent quel que soit le secteur de soins : sanitaire, médicosocial et ville.

Elles partent du principe que tout individu est potentiellement porteur, colonisé ou infecté par des micro-organismes pouvant se transmettre lors du soin.

Elles concernent les professionnels de santé, les aidants ou toute personne intervenant dans les soins.

Dans certaines situations, elles doivent être complétées par des précautions complémentaires, basées sur le mode de transmission (de type contact, gouttelettes ou air).

Le terme « patient » englobe le terme d'utilisateur et la notion de résident en secteur médicosocial.

# Quand et comment utiliser votre boîtier de Vote ?

## Tous à vos boîtiers !

**1** Regardez la question et les réponses proposées

**2** Attendez d'être invité à répondre pour utiliser votre boîtier.

**3** Tapez le ou les chiffres correspondant à votre réponse

Puis validez en appuyant sur la touche verte

*Par exemple :*

- 1 + OK

- 1 3 4 + OK

**4** OK s'affiche sur votre boitier

Si vous vous êtes trompé(e) recommencer depuis

**3**



# Paramétrage de vos boitiers

Vous êtes:

1. Médecin
2. Infirmier (e)
3. Aide-soignant (e) ou AMP
4. Cadre de santé ou IDEC
5. ASH
6. Directeur
7. Autre profession



# Question 1 : Parmi ces propositions lesquelles sont exactes ?

✓1

1. La friction hydroalcoolique est la technique d'hygiène des mains à privilégier en ES et ESMS

✓2

2. La friction hydroalcoolique est plus efficace que le lavage simple des mains sur les micro-organismes

3. Les PHA doivent être réservés aux situations d'épidémies (GEA, IRA, ...)

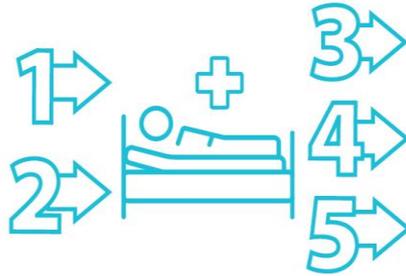
4. Les PHA sont réservés à la prise en charge des patients/résidents porteurs de BMR

# 2. Hygiène des mains



**R6** Lors des soins et en préalable à toute hygiène des mains :

- avoir les avant-bras dégagés,
- avoir les ongles courts, sans vernis, faux ongles ou résine,
- ne pas porter de bijou (bracelet, bague, alliance, montre).



**R7** Effectuer une hygiène des mains :

1. avant un contact avec le patient,
2. avant un geste aseptique,
3. après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine,
4. après un contact avec le patient,
5. après un contact avec l'environnement du patient.

**R7**

**R8** La désinfection par friction avec un produit hydro-alcoolique est la technique de référence dans toutes les indications d'hygiène des mains en l'absence de souillure visible.

**R8**

**R9**

En cas de mains visiblement souillées, procéder à un lavage simple des mains à l'eau et au savon doux.

**Commentaire :** L'hygiène des mains doit être respectée par tout acteur du soin dans ces 5 indications de l'OMS, indépendamment du fait que l'on porte des gants ou non. L'hygiène des mains concerne également les patients ou résidents pris en charge dans une structure d'hospitalisation ou d'hébergement ou en lieu de soins en ville, avant et après l'accès à une pièce commune ou à du matériel partagé (couloirs, salle de restauration, plateau technique, salle de rééducation, salle d'animation, salle d'attente, consultation...). L'hygiène des mains concerne aussi les visiteurs.





# Hygiène des mains

Dans le cadre des précautions standard, la friction hydro-alcoolique est validée comme moyen de la prévention de la transmission croisée car elle est la **méthode la plus efficace** en terme d'élimination de la flore manuportée.

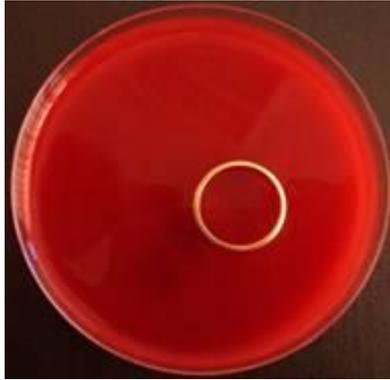
Pour une bonne tolérance et une efficacité optimale, la friction doit être réalisée **à distance du lavage**.

Le PHA doit être appliqué soigneusement sur l'ensemble des mains et des poignets en respectant les recommandations du fabricant quant à la **dose de produit** nécessaire pour respecter le **temps de contact**.

**On lave au savon des mains sales ou souillées,  
on désinfecte par friction hydro-alcoolique des mains possiblement contaminées.**

Culture Alliance

# Pré requis : zéro bijou !

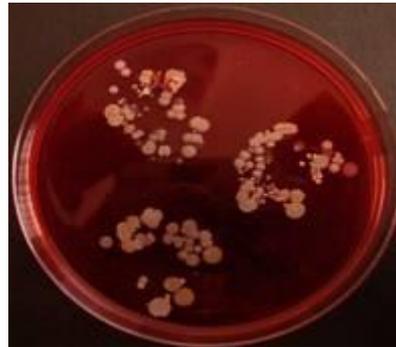


avant  
tout geste  
d'hygiène des mains

après  
lavage au savon  
doux

après  
friction SHA

Culture  
de bijoux

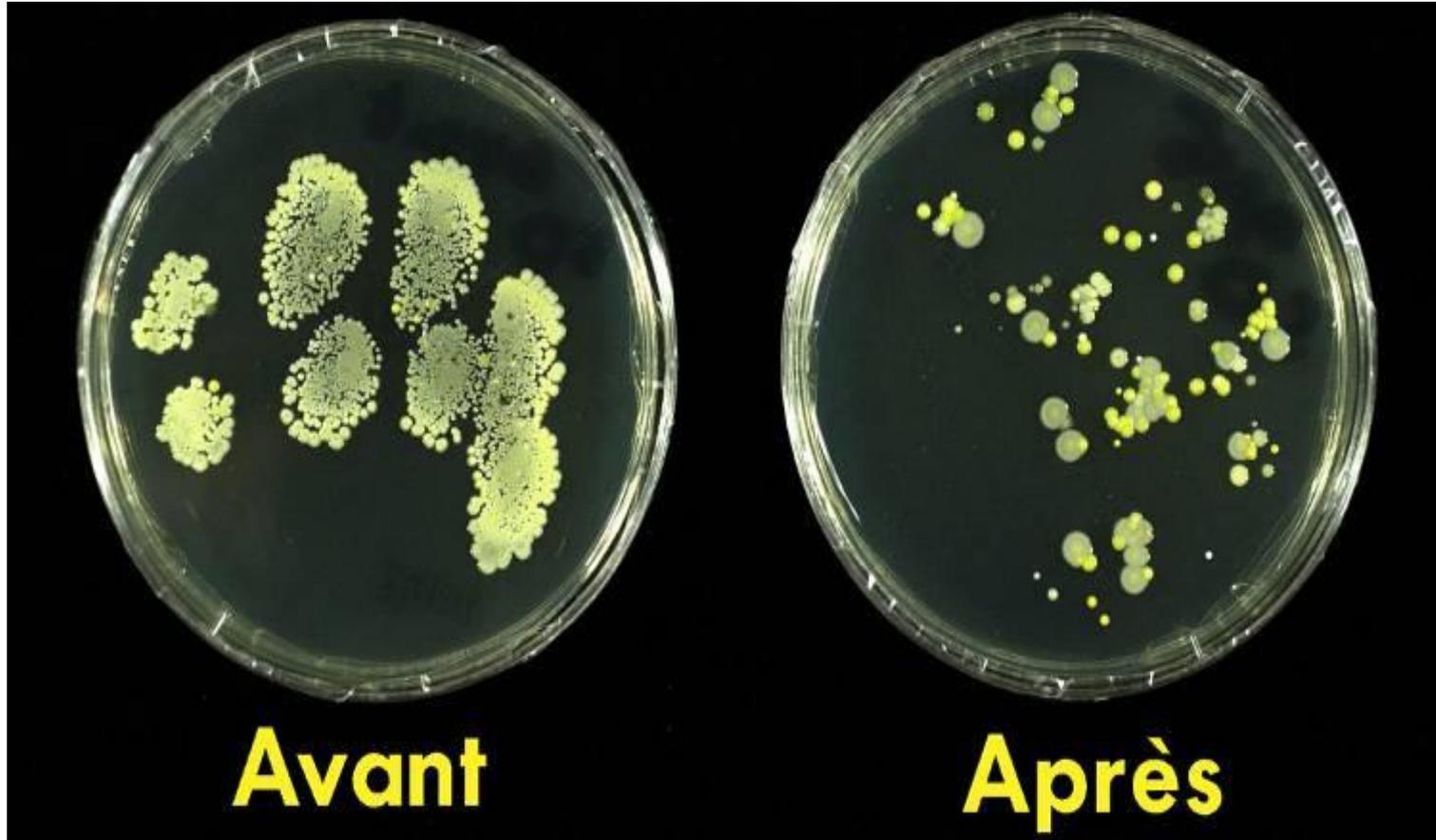


Culture  
montre

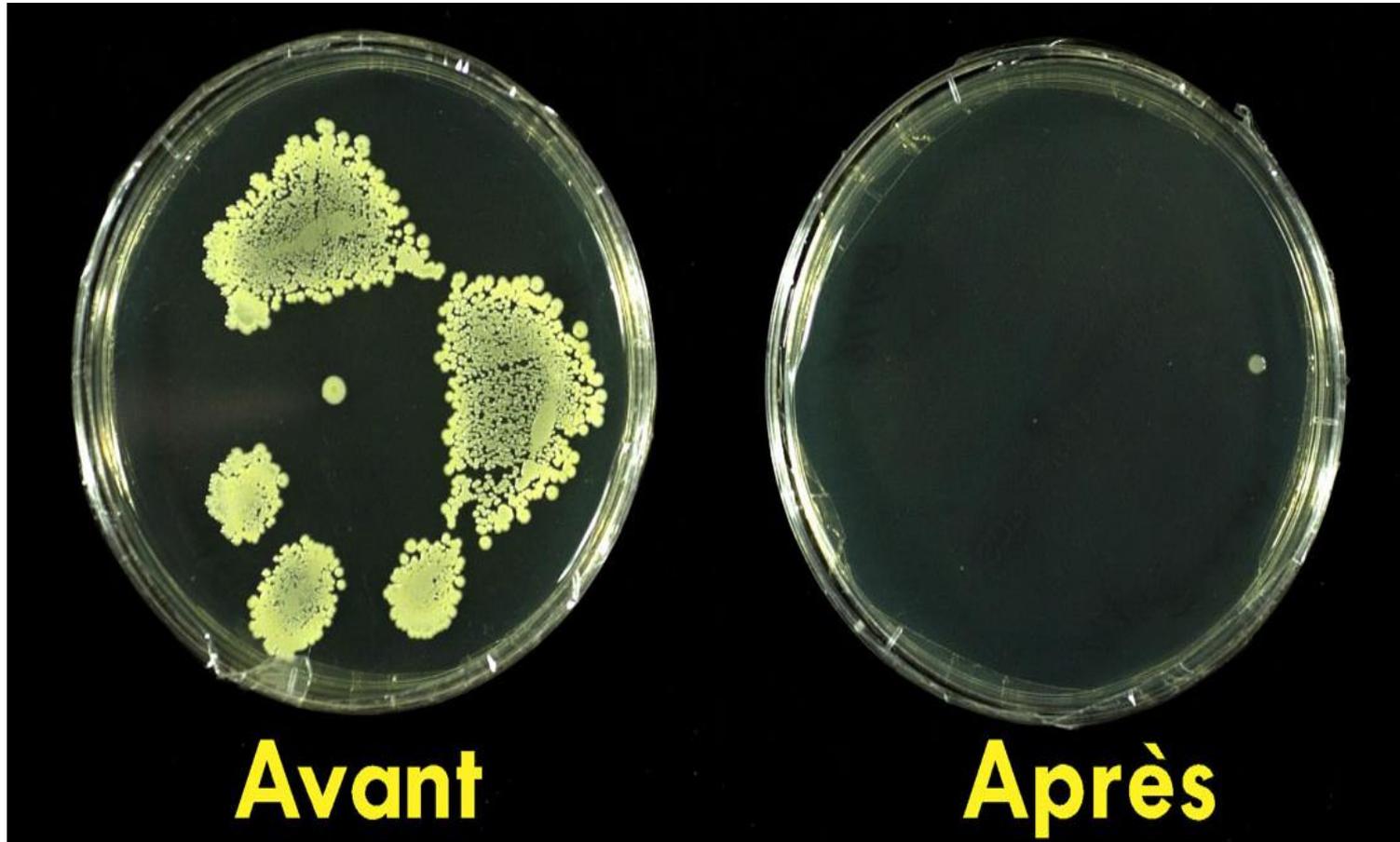


Photos SGRIVI CHRU LILLE

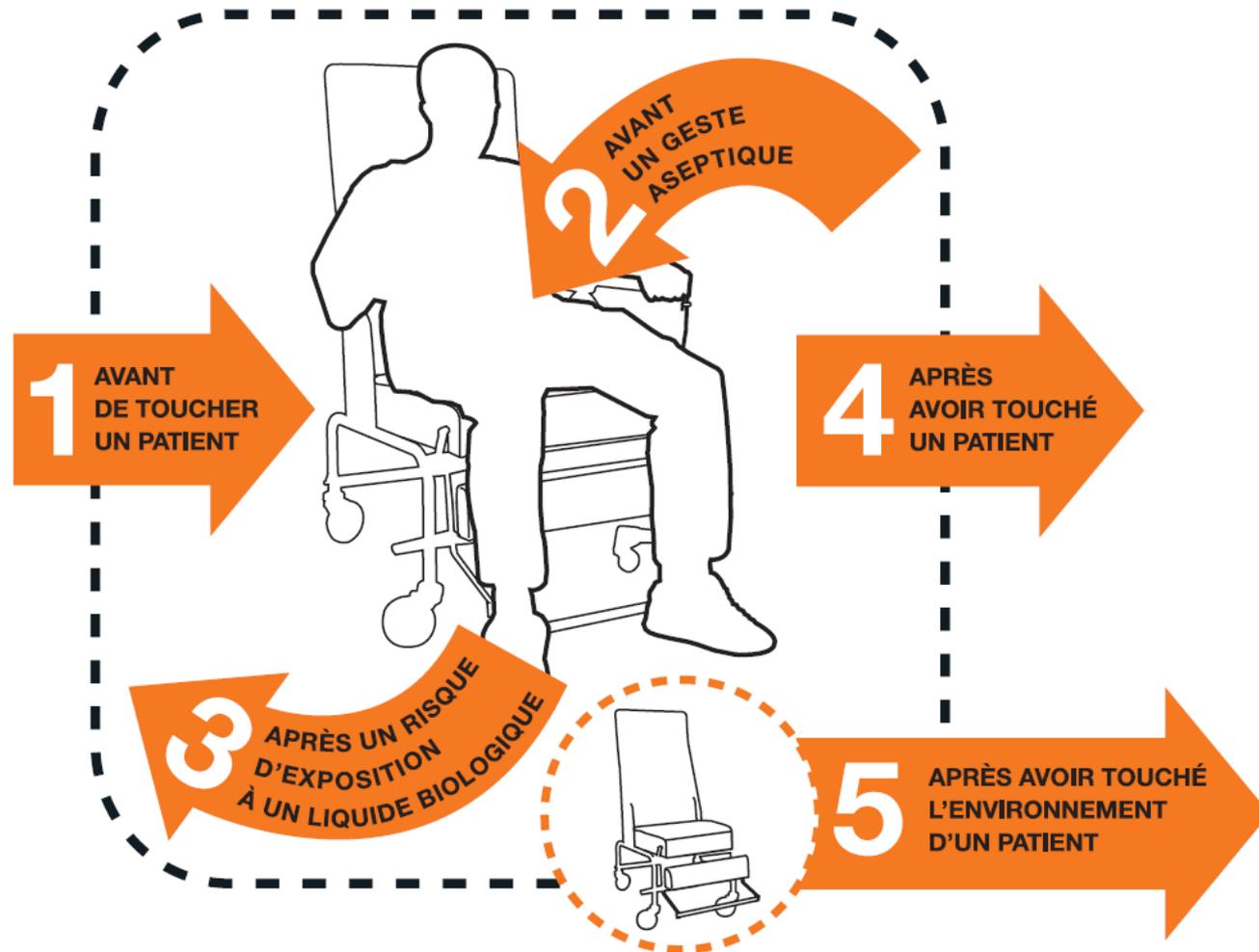
# Efficacité du lavage simple des mains



# Effacité de la friction hydro-alcoolique



# Les 5 indications de l'hygiène des mains



## Question 2: Pour quelles activités doit-on porter des gants ?

- ✓<sub>1</sub> 1. ablation d'un pansement
- 2. manipulation d'un fauteuil roulant d'un patient/résident porteur de BMR
- ✓<sub>3</sub> 3. réalisation d'une aspiration buccale
- 4. réalisation d'une prévention d'escarre par effleurage
- 5. en entrant dans la chambre d'un patient/résident atteint de gastro-entérite

# 3. Equipements de protection individuelle (EPI)

**R10**

Prérequis : porter une tenue professionnelle propre, adaptée et dédiée à l'activité pratiquée.

Les équipements de protection individuelle (EPI) désignent les mesures barrières suivantes : port de gants, protection du visage (masque/lunettes), protection de la tenue. Utilisés seuls ou en association, les EPI protègent les professionnels de santé du risque d'exposition à des micro-organismes :

**R11**

## Port de gants de soins

- lors des contacts avec les muqueuses, la peau lésée,
- en cas de contact ou risque de contact/projection/aérosolisation de produit biologique d'origine humaine.

**R12**

Porter des gants uniquement :

- en cas de risque d'exposition au sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine, de contact avec une muqueuse ou la peau lésée,
- lors des soins si les mains du soignant comportent des lésions cutanées.

**R13**

Mettre les gants juste avant le geste. Retirer les gants et les jeter immédiatement après la fin du geste.

**R14**

Changer de gants :

- entre deux patients,
- pour un même patient lorsque l'on passe d'un site contaminé à un site propre.



Port de gants de soins



# Équipements de protection individuelle

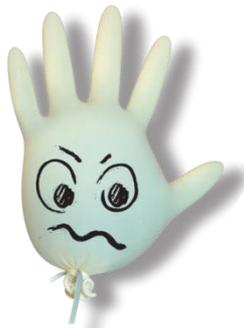


## R12

**Commentaire :** Cf. les recommandations concernant le port de gants au § « Prévention des AES ». La sueur étant exclue de la définition des produits biologiques d'origine humaine, les contacts avec la peau saine se font sans gant. Pour les gants de soins, privilégier les gants sans latex et non poudrés.

## R14

**Commentaire :** Les soins sur peau saine s'effectuent sans gant. Utiliser des gants appropriés au type de soin (matière, taille, longueur de la manchette, résistance). Ne pas réutiliser les gants.



## Réponse 2 : argumentaire

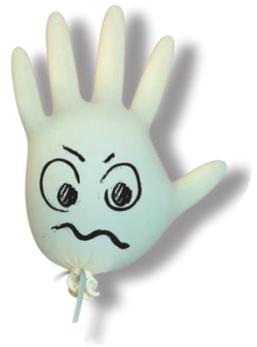
- Les gants sont utilisés pour prévenir tout contact cutané avec le sang ou les liquides biologiques.
  - Ils doivent être systématiquement portés en cas de contact avec les muqueuses ou la peau lésée du patient/résident.
  - Le soignant dont les mains sont lésées (coupure, dermatose...) porte systématiquement des gants
- Les gants doivent être conservés dans leur conditionnement d'origine et prélevés avec des mains propres.
- **Le port de gants ne remplace pas l'hygiène des mains.**

Contamination de l'environnement



contamination des gants

# Des gants à bon escient !



Les gants se contaminent au cours des soins et constituent un vecteur de transmission des micro-organismes



*Mains nues  
après soins de contact  
sur peau saine*



*Mains gantées  
après soins*



*Mains après retrait des  
gants*

**Puis pensez à l'Hygiène des mains !**

## Question 3 : Ma tenue professionnelle doit être protégée par un tablier lors... ?

- ✓<sub>1</sub> 1. D'une toilette au lit
- ✓<sub>2</sub> 2. D'une douche
- ✓<sub>3</sub> 3. D'une aspiration trachéo-bronchique
- ✓<sub>4</sub> 4. D'un change d'un patient/résident diarrhéique
- ✓<sub>5</sub> 5. D'un change d'un patient/résident non diarrhéique
- ✓<sub>6</sub> 6. De la vidange d'un bassin/seau (de chaise percée)

### 3. Equipements de protection individuelle (EPI)



#### Protection de la tenue

Porter un tablier imperméable à usage unique lors de tout soin souillant ou mouillant ou exposant à un risque de projection ou d'aérosolisation de produit biologique d'origine humaine.

**R15**

Porter une surblouse imperméable à manches longues à usage unique en cas d'exposition majeure aux produits biologiques d'origine humaine.

**R16**

Mettre la protection juste avant le geste, l'éliminer immédiatement à la fin d'une séquence de soins et entre deux patients.

**R17**



Protection de la tenue

# Équipements de protection individuelle

## Protection de la tenue



### R16

**Commentaire :** La surblouse imperméable peut être remplacée par une surblouse à manches longues ET un tablier imperméable, les deux à usage unique.

### R17

**Commentaire :** Ne pas réutiliser une surblouse ou un tablier à usage unique. Pratiquer une hygiène des mains après avoir enlevé la protection de la tenue.

## Question 4: Dans quelles situations devez-vous mettre un masque chirurgical?

- ✓<sub>1</sub> 1. Pour réaliser une aspiration
- 2. Pour une réfection de pansement d'escarre
- ✓<sub>3</sub> 3. Si vous êtes enrhumé
- ✓<sub>4</sub> 4. En période d'épidémie de grippe si vous n'êtes pas vacciné

### 3. Equipements de protection individuelle (EPI)



**Protection du visage**

**Commentaire :** Ne pas réutiliser ni repositionner un masque à usage unique. Pratiquer une hygiène des mains après avoir enlevé le masque ou la protection oculaire. En cas de risque de projection, utiliser un masque à usage médical antiprojection avec une couche imperméable de type IIR.



# 4. Hygiène respiratoire

**R19**

Faire porter un masque à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnel de santé, intervenant extérieur, aidant...) présentant des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration.



**R20**

Utiliser un mouchoir à usage unique pour couvrir le nez et la bouche lors de toux, éternuement et le jeter immédiatement après usage. En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau du coude ou en haut de la manche plutôt que dans les mains.



**R21**

Réaliser une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés. Ne pas toucher les muqueuses (yeux, nez, bouche) avec des mains contaminées.



**R22**

Mettre en place une information sur les mesures d'hygiène respiratoire à prendre et mettre à disposition le matériel nécessaire (masques, mouchoirs jetables...) dans les lieux stratégiques.



## Hygiène respiratoire

### R19

**Commentaire :** Cette recommandation s'applique à des symptômes respiratoires supposés d'origine infectieuse.

Le port du masque par une personne présentant des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration vise à limiter la transmission d'agents infectieux vers son entourage de proximité si celui-ci n'est pas protégé par un masque, et vers l'environnement du soin.

Quand le port de masque par le patient présentant ces symptômes pose des difficultés (enfant, personne âgée ou agitée...), le masque est porté par le(s) professionnel(s) de santé (ou toute autre personne exposée), et dans la mesure du possible le patient est tenu à distance des autres personnes.

## Hygiène respiratoire

### R22

**Commentaire :** L'éducation du patient à l'hygiène des mains lors de sa prise en charge en milieu de soin participe à l'hygiène respiratoire.

Ces mesures d'hygiène respiratoire concernent tous les lieux de soins mais font l'objet d'une information plus particulièrement dans les lieux où la proximité peut favoriser la transmission croisée : accueil, zone d'orientation, services d'urgences, consultations, cabinet libéral, salle d'attente..., et s'imposent d'autant plus en période d'épidémie à virus respiratoire.

# Pose d'un masque de soins



**1-** Déplier le masque, le tenir par le haut (baguette) et passer les doigts dans les élastiques (côté bleu légèrement brillant à l'extérieur)



**2-** La face absorbante (côté blanc) est à appliquer sur la bouche



**3-** Positionner le masque sur le nez et la bouche en incluant le menton



**4-** Accrocher le masque : passer les élastiques derrière les oreilles



**5-** Modeler la barrette et ajuster la au contour du nez avec vos deux index



**6-** Assurer l'étanchéité du masque : Le nez, la bouche et le menton doivent être recouverts

http://www.cclin-sudouest.com/outils/videos/page/

Vidéos médicales du Cclin ...

Ouvrir MENU

# Nos vidéos

Accueil / Vidéos

## VIDÉO À LA UNE

Sécuriser les soins sur chambres à cathéter implantable au domicile

masque chirurgical

Sécuriser les soins sur c

La manipulation des chambres à cathéter implantable au domicile, la réalisation de ce type de soins, l'architecture et d'organisation du soin, le patient et ses proches. Ensemble engageons-nous pour

TOUTES NOS VIDÉOS

3 | Positionner le masque  
Assurer l'étanchéité sur le nez, la bouche et le menton

0:00 / 1:06

11:06  
27/10/2016

[https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/outils\\_videos](https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/outils_videos)

# Réponse 4: argumentaire

- **Circulaire DGS/RI1/DGOS/DGCS n° 2014-316 du 17 novembre 2014 relative à la vaccination contre la grippe saisonnière dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux**
  - ***Recommandations du Haut Conseil de la santé publique***
    - La vaccination antigrippale des professionnels de santé doit s'intégrer dans un programme global de prévention de l'infection nosocomiale, en complément des mesures barrières.
    - Les établissements de santé et médicosociaux doivent mettre en place des actions visant à promouvoir la vaccination ainsi que toutes les mesures permettant de faciliter son application et sa réalisation sur les lieux du travail.
    - **En période de circulation virale, les services hospitaliers et médicosociaux sont fondés à demander à leur personnel non vacciné de porter un masque.**

Selon les termes du Haut Conseil de la santé publique, « **il est éthiquement discutable de ne pas mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de les (infections grippales nosocomiales) éviter** ».

# 5. Prévention des accidents avec exposition au sang ou tout produit biologique d'origine humaine



Pour les soins utilisant un objet perforant :

- porter des gants de soins,
- utiliser les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition,
- après usage :
  - ne pas recapuchonner, ne pas plier ou casser, ne pas désadapter à la main,
  - si usage unique : jeter immédiatement après usage dans un conteneur pour objets perforants adapté, situé au plus près du soin, sans dépose intermédiaire, y compris lors de l'utilisation de matériel sécurisé,
  - si réutilisable : manipuler le matériel avec précaution et procéder rapidement à son nettoyage et sa désinfection.

**R23**



**R24**

Pour les soins exposant à un risque de projection/aérosolisation, porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée (protection du visage, de la tenue, port de gants si peau lésée).

**R25**

Mettre en œuvre des procédures et des techniques limitant les risques d'accident avec exposition au sang ou à tout produit biologique d'origine humaine dans les secteurs où sont pratiqués des actes/gestes à risque élevé (bloc opératoire, odontologie, laboratoire...).

**R26**

La conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang doit être formalisée, actualisée et accessible à tous les intervenants dans les lieux de soins.



**Commentaire :** Les **conteneurs** pour objets perforants sont des dispositifs médicaux qui doivent être **conformes aux normes en vigueur**. Le **niveau de remplissage** est **vérifié, il ne doit pas dépasser la limite maximale** pour éviter les accidents lors de la fermeture. Les **utilisateurs** doivent être formés à la **bonne utilisation des matériels de sécurité et des conteneurs** pour objets perforants.

## Prévention des accidents avec exposition au sang

ou tout produit biologique d'origine humaine



## Question 5 : Vous devez réaliser un change auprès de monsieur X, il faut :

- ✓<sub>1</sub> 1 – porter des gants
- 2 – protéger votre tenue avec une surblouse
- 3 – éliminer le change dans les DASRI
- 4 – faire un lavage simple des mains une fois le soin réalisé

# Réponse 5 : argumentaire

- Les selles sont le premier réservoir de micro-organismes endogènes
- Les changes sont des dispositifs souillés, le soin nécessite donc de respecter les précautions standard
  - Port des gants
  - Port d'un **tablier** (à privilégier par rapport à la surblouse)
  - FHA des mains après retrait des gants au sortir de la chambre après élimination du change
- Elimination du change
  - filière des déchets ménagers et assimilés

En application de ces principes, les couches pour enfants et les **protections pour adultes incontinents** sont à éliminer par la filière des déchets ménagers et assimilés sauf si un risque infectieux existe. De la même manière, les protections féminines sont à éliminer par la filière des déchets ménagers et assimilés sauf si un risque infectieux existe.

**NB** : Certains modes de traitement des ordures ménagères (compostage...) peuvent empêcher la prise en charge de ces déchets par la collectivité locale.



# Des dispositifs facilitant la gestion des excréta ...

- Lave-bassins...



- Protections



# 6. Gestion des excréta



R28

**Commentaire :** La gestion des excréta comprend tous les soins en rapport avec leur manipulation (toilette, changes, prélèvement, élimination, ainsi que l'entretien des contenants: urinal, bassin, seau, bocal...).

Le choix du procédé (laveur désinfecteur, sac protecteur ou contenant à usage unique...) est fait après analyse des besoins en fonction de l'efficacité et de la sécurité pour les patients, le personnel et l'environnement.

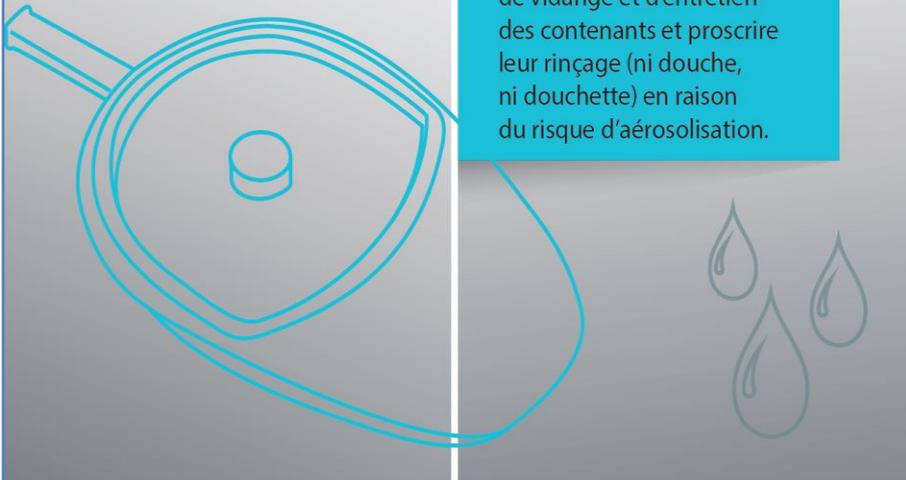
**Gestion des excréta**

Porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée (port de gants de soins, protection de la tenue) et respecter l'hygiène des mains lors de la gestion des excréta (urines, selles, vomissures).

R27

Éviter les procédures manuelles de vidange et d'entretien des contenants et proscrire leur rinçage (ni douche, ni douchette) en raison du risque d'aérosolisation.

R28



# 7. Gestion de l'environnement



**R29**

Manipuler avec des équipements de protection individuelle adaptés tout matériel (dispositif médical, linge, déchet...) visiblement souillé ou potentiellement contaminé par du sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine.

**R29**

Matériel ou dispositif médical réutilisable :

- avant utilisation, vérifier que le matériel a subi une procédure d'entretien appropriée au niveau requis (non critique, semi-critique, critique),
- après utilisation, nettoyer et/ou désinfecter le matériel avec une procédure appropriée.

**R30**

**Commentaire:** Cf. les recommandations concernant le port de gants de soins et la protection de la tenue au § EPI.

**R31**

Procéder au nettoyage et/ou à la désinfection de l'environnement proche du patient (table de chevet, adaptable, lit...), des surfaces fréquemment utilisées (poignées de porte, sanitaires...) ainsi que des locaux (sols, surfaces) selon des procédures et fréquences adaptées.

**Gestion de l'environnement**

**R31**

Linge sale et déchets : évacuer au plus près du soin dans un sac fermé et selon la filière adaptée.

**R32**

**Commentaire:** La fréquence d'entretien doit être déterminée par l'établissement ou la structure de soins selon les niveaux de risque.

## Question 6 :

Au décours d'un prélèvement de plaie, on vous apprend que Madame X est « infectée » par un staphylocoque doré

- 1 – vous appliquez les précautions standard
- 2 – vous mettez en place les précautions complémentaires « contact »
- ✓<sub>3</sub> 3 – vous ne modifiez pas vos pratiques
- ✓<sub>4</sub> 4 – vous vous dites qu'il faudrait arrêter de faire des prélèvements de plaies !

# Réponse 6 : argumentaire

- La colonisation n'est pas l'infection 
- L'identification du staphylocoque doré sur un prélèvement superficiel de plaie ne signe pas l'infection (colonisation de la plaie)
- L'identification d'un staphylocoque doré (non résistant aux ATB) ne justifie pas de mettre en place des précautions complémentaires
- Pertinence d'un écouvillonnage de plaie ?



Films du Kit ATB Ehpapad



# En conclusion

Respect des précautions standard lors de tout soin, en tout lieu d'exercice



**Réactualiser les protocoles au regard des récentes recommandations**

# En complément...

**INSTRUCTION N°DGOS/PF2/DGS/RI1/DGCS/2015/ 202 du 15 juin 2015** relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015

**INSTRUCTION N° DGCS/SPA/2016/195 du 15 juin 2016** relative à la mise en œuvre du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018

- Le Propias s'applique :
  - aux trois secteurs de l'offre de soins
  - en impliquant les usagers.

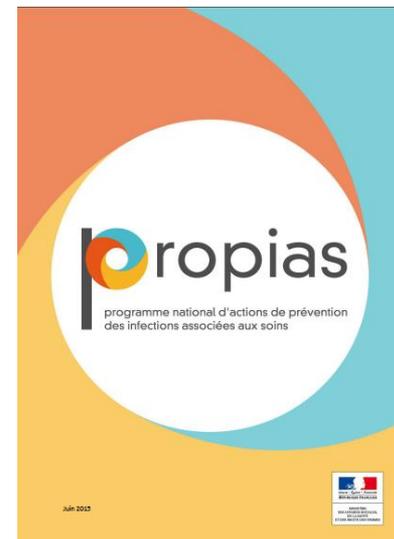
- Il vise à :

- renforcer la prévention des infections associées aux soins,
- la maîtrise de l'antibiorésistance
- réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs.

- **Non limité dans le temps, il évoluera au regard de ses évaluations**

- **Suivi annuel et évaluation triennale**, orientée sur :

- les priorités stratégiques
- les cibles quantitatives de ses trois axes.



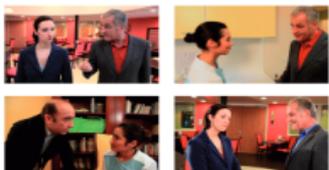
# 3 axes principaux

- **Axe 1 :**
  - Développer la **prévention des infections associées aux soins** tout au long du parcours de santé, en impliquant les patients et les résidents
- **Axe 2 :**
  - Renforcer la prévention et la **maitrise de l'antibiorésistance** dans l'ensemble des secteurs de l'offre de soins
- **Axe 3 :**
  - Réduire les **risques infectieux associés aux actes invasifs** tout au long du parcours de santé.

# Ministère des Affaires Sociales et de la Santé (2012) :

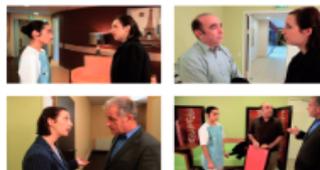
Kit pédagogique pour l'usage des antibiotiques en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

## PEAU



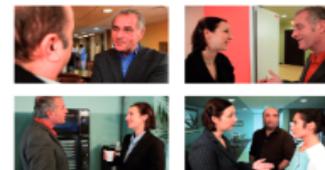
- ✓ Pas d'écouvillon en Ehpad pour les ulcères et les escarres
- ✓ Les soins locaux vers la cicatrisation dirigée avant tout
- ✓ La colonisation n'est pas l'infection
- ✓ Les situations relevant d'une antibiothérapie sont rares

## URINE



- ✓ Ni BU ni ECBU sans symptôme
- ✓ La colonisation n'est pas l'infection
- ✓ Le risque de favoriser l'émergence de bactéries résistantes existe aussi en Ehpad
- ✓ La lecture de l'antibiogramme = un moment privilégié pour ré-évaluer ma prescription

## POUMON



- ✓ **Le HIT Parade des germes**
  - Pneumocoque
  - Bacilles Gram -
  - Myxovirus influenzae
- ✓ Réévaluer l'efficacité cliniquement à 72 heures
- ✓ Attention aux antibiotiques en aérosols  
Pas d'antibiothérapie discontinuée au long cours  
Pas de bioantibiothérapie systématique en première intention  
Ne pas omettre la kinésithérapie respiratoire
- ✓ Optimiser la couverture vaccinale (grippe et pneumocoque)



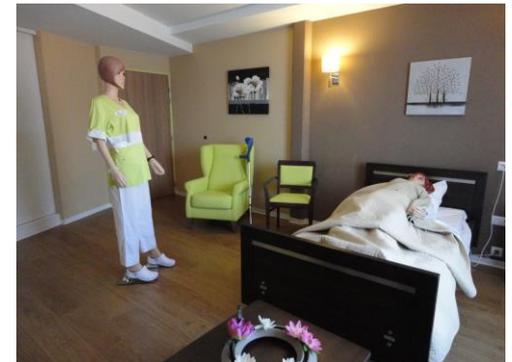
*Antibiotiques en Ehpad?  
Bon usage = Moindre usage*



The screenshot shows a web browser window displaying the website of the French Ministry of Health. The browser's address bar shows the URL: <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/medicaments/professionnels-de-sante/bon-usage-par-les-professionnels/article/kit-pedagogique-pour-l-usage-des-antibiotiques-en-ehpad>. The website header includes navigation tabs for 'Actualités', 'Grands dossiers', 'Ministère', 'Métiers et concours', 'Professionnels', and 'Études et statistiques'. The main header features the logo of the French Republic and the text 'Ministère des Affaires sociales et de la Santé', along with a search bar labeled 'Rechercher'. Below the header is a horizontal menu with categories: 'Affaires sociales', 'Prévention en santé', 'Santé et environnement', 'Soins et maladies' (which is highlighted), and 'Système de santé et médico-social'. A breadcrumb trail reads: 'Accueil > Soins et maladies > Médicaments > Professionnels de santé > Bon usage par les professionnels > Kit pédagogique pour l'usage des antibiotiques en (EHPAD)'. The main content area has a large title: 'Kit pédagogique pour l'usage des antibiotiques en (EHPAD)'. Below the title, it says 'publié le : 13.06.16'. There are icons for font size adjustment (A+, A-), a printer icon, and social media sharing icons for email, Twitter, and Facebook. A dark grey text box contains the following text: 'La mise en ligne du Kit pédagogique « antibiotiques en EHPAD » correspond à la volonté d'améliorer la prise en charge des problèmes infectieux des patients dans les EPHAD, et de répondre aux questions que peuvent se poser les soignants. Ce kit est destiné en priorité à apporter une aide aux personnes susceptibles de réaliser des formations et informations sur les antibiotiques, notamment les médecins coordonnateurs, auprès des personnels soignants des Ehpad.' To the right of the main content is a sidebar titled 'Dans cette rubrique' with four items: 'Le bon usage des antibiotiques par les professionnels', 'Des politiques publiques pour préserver l'efficacité des antibiotiques', 'Journée européenne d'information sur les antibiotiques', and 'La démarche « une seule santé » appliquée à l'antibiorésistance : le temps des actions 17 novembre 2015'. The Windows taskbar at the bottom shows the system tray with the date '25/10/2016' and time '17:06'.

# En conclusion

- **Axe 1 : prévention des infections associées aux soins**
  - Poursuivre les actions de sensibilisation des professionnels sur les précautions standard
  - Animations classiques (diaporamas, questionnaires de connaissance, caisson pédagogique hygiène des mains,...)
  
- **Axe 2 : maitrise de l'antibiorésistance**
  
- **Axe 3 : risques infectieux associés aux actes invasifs**
  - Travailler les bonnes pratiques
    - Protocoles et EPP
    - Scenarii
    - Simulation en santé
    - Chambre des erreurs...





<https://sf2h.net/precautions-standard-2017>